

**CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNOLES DE L'ORNE
NORMANDIE
SEANCE DU 02 MARS 2026 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, sous la Présidence de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ;

Madame Virginie DREUX-COUSIN, Maire déléguée ;

Mesdames Françoise ADDA, Manuela CHEVALIER, Sylvaine FOURRÉ et Clémence CORBEAU ; Messieurs Benoît DUBREUIL, Sylvain JARRY, Daniel MARIE et Arnaud BOULANGER, Adjointes ;

Mesdames Nathalie AUBERT, Corinne BETHMONT, Alexandra LANGLOIS, Isabelle ROBINE et Diane de SALABERRY ;

Messieurs Jean-François BELLARD, Ludovic DUBREUIL, Denis DUGRAIS, Jean-René DUGRAIS, Jean GAULUPEAU, Olivier GERBAUD, Étienne JOUSSET et Bruno MOCHE.

Absents excusés :

Madame Nadine BELZIDSKY qui a donné pouvoir à Monsieur Jean GAULUPEAU.

Absents :

Mesdames Armelle DESTAIS et Aurélia HOUSSAYE et Monsieur Dylan BILCARD--TERRIER.

Convocations du 24 février 2026 adressées par voie dématérialisée aux Conseillers Municipaux et à leur domicile pour ceux n'ayant pas ce mode de communication.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.....2
3. Communication des procès-verbaux des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais.....2
4. Délégations du Conseil Municipal au Maire2
5. Marchés publics - Vidéoprotection - Choix d'une entreprise3
6. Personnel - Création d'emplois saisonniers pour les services techniques.....3
7. Personnel - Tableau des emplois.....4
8. Prolongation de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).....5
9. Régie Eau et assainissement - Etude du schéma directeur d'alimentation en eau potable - Demande de subvention.....5
10. Reprise du VisioCom de la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles.....6
11. Questions diverses.....6

ÉLECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Pour cette nomination, il est rappelé que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal sera appelé à la fonction de secrétaire de séance, à tour de rôle, en procédant par ordre alphabétique.

Ainsi, il est proposé que Monsieur Denis DUGRAIS soit secrétaire de séance.

Monsieur Denis DUGRAIS est désigné à l'unanimité et au scrutin public, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 a été transmis aux conseillers municipaux le 24 février 2026.

Il souhaite savoir si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler quant à son contenu.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est approuvé.

COMMUNICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Loi engagement et proximité », le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais du 18 décembre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 24 février 2026.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tarifs (alinéa 2 - article L2122-22 du CGCT)

- Par décision n°**26-004** du 23 février 2026, la tarification de l'énergie pour le réseau de chaleur a été révisée pour l'année 2026 :
 - prix révisé fixé à 0,264 € / kWh.

Actions en justice (alinéa 16 - article L2122-22 du CGCT)

- Par décision n° **26-002** du 13 février 2026, Maître Sandrine GAUDRÉ CŒUR-UNI a été désignée pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal administratif de Caen suite à la requête de Madame Nadine BELZIDSKY et de Monsieur Philippe BAULT concernant le permis de démolir et de construire du distributeur automatique de billets du quartier de Tessé.

- Par décision n° **26-003** du 13 février 2026, Maître Sandrine GAUDRÉ CŒUR-UNI a été désignée pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal administratif de Caen suite à la requête en référé-provision de Madame Pascale VILLEDIEU concernant le préjudice subi par cette dernière en raison de la situation du pont du Haut Bézier.

D26-032

MARCHES PUBLICS - VIDEOPROTECTION - CHOIX D'UNE ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie. Cette consultation a été menée en groupement de commandes avec la commune de La Ferté-Macé dans le cadre d'une procédure adaptée avec possibilité de négociation. Elle a été lancée le 21 novembre 2025 pour une remise des offres fixée au 05 janvier 2026.

Une première commission a examiné les quatre offres qui ont été remises et a décidé d'entrer en négociation avec les trois meilleures. Après négociation et analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante, celle de la société EFDI Qualiience pour un montant total du marché de 714 200,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que la part revenant à la charge de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie s'élève à 396 500,00 € HT, répartie en trois tranches : une tranche ferme de 225 000,00 € HT qui concerne les lieux prioritaires de la commune et deux tranches optionnelles : une de 58 000,00 € HT qui concerne des lieux subsidiaires et une de 112 000,00 € HT qui concerne l'ensemble du quartier de la gare. La première tranche devrait être réalisée dans les 14 semaines suivant la notification du marché, soit un début des travaux prévu à l'automne 2026.

Monsieur le Maire précise quelques points importants du cahier des charges qui ont orienté le choix de cette entreprise : le matériel est disponible et en stock, il s'agit de matériel européen, les logiciels sont majoritairement européens également. Le réseau de vidéoprotection sera installé sur le réseau fibre de la commune.

Il rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 50% du montant hors taxe par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue le marché de vidéoprotection à la société EFDI Qualiience pour un montant de 714 200,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D26-033

PERSONNEL - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de recruter, comme chaque année, deux emplois saisonniers à temps complet d'adjoints techniques, notamment pour pallier des besoins occasionnels auprès des services : Voirie - Bâtiments et Espaces Verts et Naturels - Biodiversité.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23,
- Vu le budget de la collectivité,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter momentanément deux contractuels pour les services techniques,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de recruter deux agents contractuels sur le fondement de l'Article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, soit : « un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ».
Les agents ainsi recrutés exerceront les fonctions d'agents techniques placés auprès des services : Voirie - Bâtiments et Espaces Verts et Naturels - Biodiversité. Leur niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade d'Adjoint technique, catégorie C, 1^{er} échelon de l'échelle C1 ;
- décide que les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D26-034

| |
|--|
| PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS |
|--|

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois pour la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à un accroissement des missions d'un adjoint technique principal de 2^e classe, à temps non complet, placé auprès des services administratifs (entretien), il est nécessaire de procéder à l'augmentation de son temps de travail.

Il convient donc :

- de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps non complet (33,68/35^e), à compter du 1^{er} avril 2026,
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet (35/35^e), à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- supprime un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps non complet (33,68/35^e), à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- crée un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet (35/35^e), à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- précise que le tableau des emplois de la collectivité est modifié en ce sens ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

PROLONGATION DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Madame Virginie DREUX-COUSIN rappelle que la convention-cadre « Petites Villes de Demain », valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée le 11 octobre 2023 et a permis la définition d'un programme d'actions pour la mise en œuvre du projet de territoire.

L'avenant n°1 à la convention-cadre « Petites villes de demain » a ensuite acté l'ajout d'un volet sécurité à la convention-cadre.

Suite à la prorogation du programme Petites villes de demain par l'Agence nationale de la cohésion des territoires jusqu'au 31 décembre 2026, l'évolution, via un avenant n°2, est nécessaire.

Par ailleurs, afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire dans le cadre de l'ORT et de continuer à bénéficier des avantages techniques, administratifs et financiers en lien, il convient de proroger son délai jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil municipal,

- Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

après avoir délibéré, par 22 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Jean GAULUPEAU) et 0 abstention,

- approuve l'avenant n°2 pour la prolongation du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- approuve l'avenant n°2 pour la prorogation de l'Opération de Revitalisation du Territoire jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que tous les documents y afférents ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Benoît DUBREUIL, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que, dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable, un financement est possible par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il indique que le coût de l'opération est estimé à 74 323,50 € HT et propose de solliciter une aide financière à hauteur de 50%, soit 37 162,00 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

| | Taux | Montant HT |
|---|-------------|--------------------|
| Agence de l'eau Loire-Bretagne | 50% | 37 162,00 € |
| Autofinancement – Régie Eau et assainissement | 50% | 37 161,50 € |
| Total | 100% | 74 323,50 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter une subvention pour un montant de 50% du coût des travaux éligibles auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- décide d'inscrire dans le budget primitif 2026 les dépenses et recettes correspondantes ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

D26-037

REPRISE DU VISIOCOM DE LA SPL DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT-BAGNOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles étant assujettie à la taxe sur les véhicules de société, le VisioCom, Renault Trafic immatriculé DK-048-JG, représente une charge annuelle d'environ 7 500 €. Dans un objectif d'optimisation budgétaire, il propose que la commune reprenne ce véhicule.

Monsieur Jean GAULUPEAU demande si la location de ce véhicule sera facturée à la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles ?

Monsieur le Maire lui répond que ce véhicule est utilisé essentiellement par les associations, et la SPL en assurait la mise à disposition. Cette gestion reviendra simplement à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve l'acquisition du véhicule Renault Trafic immatriculé DK-048-JG de la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles à titre gratuit ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jean GAULUPEAU demande des informations sur l'organisation des élections et notamment la désignation des assesseurs.
Monsieur le Maire lui répond qu'il attend la liste des assesseurs désignés par la liste d'opposition.

Discours de clôture du Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les agents municipaux, Chers collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Chers concitoyens présents ce soir,

Ce soir, nous vivons un moment particulier, celui de la fin d'un mandat municipal marqué par des défis sans précédent, mais aussi par une énergie collective qui a permis à notre ville de traverser ces épreuves avec résilience et solidarité. Après près de six ans à vos côtés – un peu moins en raison des aléas de la pandémie qui ont retardé notre installation –, il est temps pour nous de nous séparer, avant que ne s'ouvre une nouvelle ère pour Bagnoles de l'Orne Normandie, avec le conseil qui émergera des élections du 15 mars prochain.

Deux crises, une même détermination

Notre mandat aura été marqué par deux crises majeures. D'abord, la pandémie de COVID-19, qui nous a obligés à innover, à nous organiser pour maintenir nos services publics, à créer des dispositifs de solidarité et d'entraide, comme les ateliers de masques. Notre activité thermique et touristique, cœur battant de notre économie, a été mise à l'arrêt, fragilisant nos budgets. Puis, la guerre en Ukraine a provoqué l'arrivée de familles sur notre territoire, que nous avons accueillies, logées et accompagnées. Cette crise a aussi engendré une flambée des coûts de l'énergie, pesant lourdement sur nos finances.

Pourtant, ensemble, nous avons tenu le cap. Nous avons protégé nos concitoyens, soutenu nos commerces, et préparé l'avenir.

Un mandat sous le signe de l'engagement et de la collaboration

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement chacun d'entre vous, membres de ce conseil, pour votre investissement au sein des commissions, des régies, des organismes où la ville était représentée. Votre travail, votre sérieux et la franchise de nos échanges ont été les piliers de notre action. Ces années ont été riches en débats, en projets, et parfois en désaccords, mais toujours dans le respect et avec une volonté commune : servir l'intérêt général et faire avancer notre cité.

Je salue également la qualité des échanges entre élus de la majorité et de l'opposition. Le débat démocratique, même s'il peut être vif, est essentiel pour une gestion équilibrée et transparente. Merci pour cette dynamique, qui a permis d'enrichir nos décisions.

Un merci tout particulier à ceux qui ont choisi de raccrocher, pour se consacrer davantage à leur vie familiale, professionnelle ou associative. Votre engagement passé reste précieux et nous vous en sommes reconnaissants. Merci à Alexandra, Dylan, Aurélia, Nathalie, Armelle, Denis, Olivier, à Etienne et Clémence qui restent cependant des jokers pour la future mandature.

Je ne peux pas ne pas évoquer **Sylvain Jarry**, président de la Communauté de Communes Andaine-Passais, maire adjoint et ancien maire délégué de Saint-Michel-des-Andaines. Sylvain, vous avez réussi un tour de force : faire en sorte que Bagnoles, avec ses spécificités urbaines et touristiques, soit non seulement intégrée, mais aussi **appréciée** au sein de notre intercommunalité. Vous avez su créer des ponts entre nos besoins, si différents de ceux des communes rurales, et faire émerger des projets communs, dans le respect de l'équilibre entre nous tous. Alors que vous avez décidé de raccrocher, je vous souhaite de **belles randonnées**, surtout pour terminer votre pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Puissiez-vous aussi trouver la **perle rare** qui manquait à votre collection de pièces et billets, et profiter pleinement de votre passion pour votre jardin et la cidriculture.

Enfin, je tiens à saluer **Sylvaine Fourré**, maire adjoint en charge des sports. Sylvaine, votre mandat aura été particulièrement chargé et marquant : vous avez permis à notre cité d'accueillir pour la **deuxième fois de son histoire le Championnat de France de cyclo-cross**, un événement majeur du cyclisme français, qui fut une grande réussite. Vous avez également une cheville ouvrière **EquiRando 2025**, ce rassemblement européen de randonneurs équestres, qui restera mémorable avec la parade de plus de 850 cavaliers et chevaux dans les rues de notre ville. Votre engagement a mis Bagnoles sous les projecteurs et a su fédérer bien au-delà de nos frontières. Même si vous quittez le conseil municipal, nous savons que vous resterez investi dans le monde associatif, pour continuer à œuvrer pour le sport et la culture. Vous allez nous manquer, mais votre énergie et votre passion continueront d'inspirer notre territoire.

Un hommage aux agents municipaux et de la SPL

Sans vous, chers agents de la collectivité et de SPL nous ne serions rien. Vous êtes le bras armé de nos décisions, ceux qui, chaque jour, les mettent en œuvre sur le terrain. Votre professionnalisme, votre dévouement et votre adaptabilité ont été déterminants, surtout dans les moments les plus difficiles.

Je tiens à saluer tout particulièrement **Nathalie Dubreil, notre Directrice Générale des Services**. Nathalie, vous êtes l'âme de notre administration. Chaque jour, vous animez les équipes avec passion et répondez aux attentes des élus – et notamment à celles de votre maire – avec un professionnalisme et une célérité exemplaire. Vous ne comptez pas vos heures, restant souvent tard le soir pour échanger avec moi, mettre en œuvre nos décisions, mais aussi mes directives. Vous me modérez, me poussez, me conseillez et me critiquez avec une bienveillance rare. Votre engagement a été un atout précieux pour notre mandat. Merci pour votre loyauté et votre humanité.

Je veux aussi rendre hommage à **Karen Saint-Patrice, directrice de notre SPL Destination Touristique Domfront Bagnoles**. Karen, vous avez su prendre les rênes de ce « paquebot » qu'est le tourisme et la gestion de nos équipements, pour le diriger avec brio. Sous votre impulsion, la SPL a su rayonner à l'échelle d'un territoire étendu, couvrant deux Communautés de Communes, soit **un sixième de la superficie de notre département**. Grâce à vous, Bagnoles de l'Orne Normandie est devenue le phare de l'Orne, entraînant dans son sillage tout le Bocage sud.

Un hommage à ceux qui nous ont quittés

Je ne peux terminer ce discours sans rendre un hommage appuyé à deux de nos collègues disparus durant ce mandat : **Jean-Pierre Blouet**, ancien maire et vice-président du Conseil départemental, et **Patricia Garnier**, présidente de la régie de l'aérodrome. Leur engagement, leur passion pour Bagnoles, et leur humanité nous manquent. Leur mémoire restera gravée dans l'histoire de notre ville.

Un mot à la presse et au public présent ce soir

Je souhaite aussi adresser un remerciement particulier à **la presse locale**, qui a toujours relaté nos débats avec rigueur et objectivité. Votre présence régulière et votre travail sont essentiels pour informer nos concitoyens et garantir la transparence de notre action. Merci pour votre professionnalisme et votre engagement au service de l'information.

Merci à vous, chers concitoyens, d'être parmi nous ce soir. Votre présence est précieuse, même si je regrette que nos débats n'attirent pas davantage de monde. La démocratie locale se nourrit de la participation de tous. Peut-être faudra-t-il, lors de la prochaine mandature, réfléchir à des moyens de diffuser plus largement nos débats, via une **chaîne YouTube**, des retransmissions en direct, ou d'autres outils numériques, pour rendre notre action plus accessible et transparente. C'est une piste que je laisse à la réflexion de nos successeurs.

Vers l'avenir

À ceux qui se présenteront aux élections du 15 mars, je souhaite bonne chance. Que les débats soient riches, que les projets soient ambitieux, et que l'intérêt de Bagnoles guide toujours vos choix. Le **conseil d'installation du nouveau conseil municipal se tiendra le vendredi 20 mars 2026 à 18h00**. J'espère que vous serez nombreux à y assister, pour célébrer ensemble le renouveau démocratique.

Un dernier moment de convivialité

Avant de nous quitter, je vous propose de partager un **pot de l'amitié**, pour célébrer ces années passées à vos côtés.

Merci à toutes et à tous. Merci pour votre confiance, votre travail, et votre attachement à notre ville. Que l'avenir de Bagnoles de l'Orne Normandie soit à la hauteur de nos espérances !

Vive Bagnoles de l'Orne Normandie, vive la République, et vive la démocratie locale !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11.